



▶ Département : Deux-Sèvres

▶ Arrondissement : Parthenay

▶ Canton : La Gâtine

2023-06-01

## PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>er</sup> JUIN 2023

Le premier juin deux mil vingt-trois, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PARDOUX-SOUTIERS, légalement convoqué le vingt-six mai deux mil vingt-trois, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Johann BARANGER, Maire.

**Etaient présents :** Johann BARANGER, Pascal POUBLANC, Jean Luc GUINARD, Emmanuel ROUSSELOT, Marie-France TALINEAU, Guillaume BONNIN, Martin MOREAU, Audrey RIGAUDEAU, Joël BONNET, Lydie BARATON, Annie MARSAULT, Patrick CLISSON, Sophie BARIBAUT, Nathalie GEFFARD, Karine MORIN.

**Absentes excusées :** Karine OLIVIER, Sophie AUGER

**Absents non excusés :** Éric CATHELINEAU, Patrice NIVault  
Jacky FAVREAU, Anthony PEIGNON  
Marie-Sandrine GIRARD, Laura LUSSEAU

**Secrétaire de séance :** MF TALINEAU, assistée de Pascaline DREILLARD, Secrétaire Générale.

### Approbation du compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal du 4 mai 2023

Aucune remarque n'étant portée, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur l'approbation du compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal du 4 mai 2023 avec :

- 13 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

### INSTANCES : Présentation des travaux des commissions communales et intercommunales

Jean-Luc GUINARD, représentant la commission « Bâtiments-Voirie-Cimetière », détaille les derniers dossiers, à savoir la continuité des travaux à la maison des assistantes maternelles. Une plus-value sera à valider, par rapport au rajout de garde-corps.

Pour la maison des Associations, la mise en service de l'électricité est effective. Monsieur GUINARD évoque une dégradation sur le vélo de la maison des associations, à Soutiers. Le service technique va intervenir pour fixer encore plus solidement le vélo.

Pour les travaux à la bibliothèque, la première réunion de chantier a eu lieu. Il y a une problématique autour de l'existence de deux compteurs électriques, qui va se résoudre dans les prochains jours.

Le fauchage des abords est en cours de réalisation par les agents municipaux (3 semaines de travail, pour effectuer la totalité du fauchage sur l'ensemble des routes et chemins communaux).

*Nathalie GEFFARD entre dans la salle à 20h26. L'Assemblée compte désormais 14 votants.*

Martin MOREAU, représentant la commission « Associations », détaille les derniers dossiers, à savoir la journée mondiale de l'olympisme et du paralympisme, prévue le vendredi 23 juin à l'école publique, avec la venue d'un éducateur sportif de la commune, d'un habitant de la commune en situation de handicap et d'un sportif deux-sévrien de haut niveau.



▶ Département : Deux-Sèvres

▶ Arrondissement : Parthenay

▶ Canton : La Gâtine

2023-06-01

## INSTANCES : Présentation des travaux des commissions communales et intercommunales (suite)

Audrey RIGAUDEAU, référente au Conseil Municipal des Jeunes (CMJ), précise le contenu des dernières actualités, à savoir la commémoration du 8 mai. Un conseil des jeunes pourrait se programmer courant juin. Le prochain conseil d'école est le 22 juin.

Monsieur le Maire rappelle que les inscriptions à l'école publique des enfants nés en 2020 sont urgentes et concernent maintenant aussi les très petites sections, c'est-à-dire les enfants nés en 2021.

Marie-France TALINEAU, représentant la commission « Restaurant Scolaire-Petite enfance », apporte une information sur le restaurant scolaire et le recrutement d'un troisième agent pour le service à table et l'entretien des locaux. L'agent commencera le lundi 12 juin.

Les assistantes maternelles ont visité leur futur lieu de travail et ont apprécié l'aménagement des locaux. La MAM ouvrira début septembre. Les assistantes maternelles prennent des inscriptions. Le service de la mairie transmet, à tout demandeur, leurs coordonnées.

Guillaume BONNIN, représentant la commission « Economie », évoque l'inauguration officielle du salon de coiffure de Céline FAZILLEAU.

Pascal POUBLANC, représentant la commission « Environnement-Développement Durable », évoque l'accueil de cyclistes, à la Francette, dans le cadre d'une rencontre entre plusieurs foyers ruraux des Deux-Sèvres.

*Monsieur Patrick CLISSON entre dans la salle à 20h43. L'Assemblée compte désormais 15 votants.*

Emmanuel ROUSSELOT, référent à la commission « PLUi-Habitat-Agriculture », relate le fait qu'il a participé à une formation sur le Zéro Artificialisation Nette (ZAN). La loi sera appliquée en 2050, avec une diminution progressive des zones constructibles, dès 2031. Certains arbitrages, autour des voies et des liaisons ferroviaires, sont toujours en cours au gouvernement. Les élus vont devoir notamment réfléchir sur les bâtiments en friche. Il sera nécessaire d'être vigilant lors de l'évaluation et de la révision du PLUi, courant 2025.

## VOIRIE : Occupation du domaine public par un prestataire extérieur

La société GEREDIS nous a fait part, dans un courrier daté du 4 avril dernier, que la commune est éligible à la perception de la redevance pour occupation du domaine public pour les réseaux de distribution d'électricité.

La redevance annuelle est calculée dans la limite du plafond prévu à l'article R2333-105 du code général des collectivités territoriales, soit pour l'année 2023, la somme de 153 euros.

Après échanges et discussions, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur le montant de la redevance annuelle d'occupation du domaine public par Gérédis, comme indiqué ci-dessus, avec :

- 15 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».



► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

2023-06-01

### TRAVAUX : Avenant – Maison des Associations – Lot 8

Dans le cadre de la rénovation d'une maison de bourg, Maison Francette dans le bourg de Soutiers, il convient de conclure l'avenant suivant au marché signé avec les entreprises titulaires des lots considérés, en application de la délibération du Conseil Municipal n° 2021-12-02, en date du 9 décembre 2021, relative à l'attribution des marchés de travaux :

#### Lot n°08 : Electricité

Les travaux consistent à :

Modification appliques extérieures en projecteurs à led.

La totalité des travaux représente donc une plus-value de 185,67 euros H.T., soit 222,80 euros T.T.C

L'avenant n°3 à conclure avec l'entreprise SARL GUYONNAUD AUDEBRAND représente une augmentation de 16,53 % de son montant initial d'un montant de 28 294,40 euros H.T. (33 953,28 euros TTC), portant le nouveau montant du marché à la somme de 32 791,65 euros H.T. (39 565,98 euros TTC).

Après échanges et discussions, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur le détail de l'avenant numéro 3, d'un montant de 222,80 euros TTC, avec :

- 15 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

### TRAVAUX : Avenant – Maison des Assistantes Maternelles – Lot 9

Dans le cadre de la construction d'une maison des assistantes maternelles, dans le bourg de SAINT-PARDOUX, il convient de conclure l'avenant suivant au marché signé avec l'entreprise titulaire du lot considéré, en application de la délibération du Conseil Municipal n°2022-10-06, en date du 6 octobre 2022, relative à l'attribution des marchés de travaux.

#### Lot n°09 : Chape-Carrelage-Faïence

Les travaux consistent à :

Carrelage dans le sas d'entrée, près des toilettes PMR.

La totalité des travaux représente donc une plus-value de 320,26 euros H.T., soit 384,31 euros T.T.C

L'avenant n°1 à conclure avec l'entreprise SARL B2S représente une augmentation de 4,05 % de son montant initial d'un montant de 7 905,79 euros H.T. (9 486,95 euros TTC), portant le nouveau montant du marché à la somme de 8 226,05 euros H.T. (9 871,26 euros TTC).

Après échanges et discussions, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur le détail de l'avenant numéro 1, d'un montant de 384,31 euros TTC, avec :

- 15 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».



▶ Département : Deux-Sèvres

▶ Arrondissement : Parthenay

▶ Canton : La Gâtine

2023-06-01

### FINANCES : Détermination loyer mensuel – Maison des Assistantes Maternelles

La construction du bâtiment se terminant début septembre, il est nécessaire que l'Assemblée détermine le montant du loyer mensuel accordé aux assistantes maternelles.

Le bureau municipal propose les modalités suivantes :

- Une base mensuelle fixe d'un montant de 400 euros TTC,
- Une part mensuelle variable d'un montant de 50 euros TTC par assistante maternelle, de la date de signature du bail et durant une année, soit la première année d'installation,
- Une part mensuelle variable d'un montant de 100 euros TTC par assistante maternelle, à l'issue de la première année du bail et pour les années suivantes.

Après échanges et discussions, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur les modalités financières concernant le loyer mensuel de la maison des assistantes maternelles, telles que décrites ci-avant, avec :

- 15 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

### VOIRIE : Numérotation habitations – Place des Tulipiers

Avec la construction de la maison des assistantes maternelles, il est nécessaire de consolider la numérotation des habitations autour de l'impasse du Stade et de la place des Tulipiers.

Ainsi, le bureau municipal propose les numérotations d'habitations suivantes :

<i>Adresse</i>	<i>Situation actuelle</i>	<i>Nouvelle situation</i>
Maison des Assistantes Maternelles	2 Route des Bois	2 Place des Tulipiers
Halte-garderie L'Ombrelle	Place des Tulipiers	4 Place des Tulipiers
Salle polyvalente Foyer Rural	Impasse du Stade	2 Impasse du Stade
Salle multi-activités	Impasse du Stade	4 Impasse du Stade

Après échanges et discussions, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur les numérotations des habitations, telles que proposées ci-avant, avec :

- 15 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».



► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

2023-06-01

## RESTAURANT SCOLAIRE : Règlement restaurant scolaire et tarification repas adultes

Comme chaque année, il est proposé à l'Assemblée de valider le règlement intérieur du restaurant scolaire, pour la rentrée 2023-2024, avec l'ajout de la tarification au Quotient Familial (décision lors de la séance du 10 novembre 2022). Monsieur le Maire sollicite l'avis de l'Assemblée pour le montant des tarifs des repas. Actuellement, les tarifs des repas sont les suivants :

- Enfant régulier : 2,80 euros
- Enfant occasionnel : 3,90 euros
- Repas adulte : 5,60 euros

Après échanges et discussions, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur le détail du règlement intérieur du restaurant scolaire et le maintien des tarifs pour les repas des enfants, à compter de la rentrée scolaire 2023-2024, avec :

- 15 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

Certains adultes, utilisateurs du restaurant scolaire, sollicitent le conseil municipal pour la mise en place d'une tarification pour des repas végétariens. L'Assemblée exprime son étonnement et demande combien de personnes seraient concernées par cette demande. Les élus ne souhaitent pas y donner suite.

Après échanges et discussions, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur la création d'un tarif adulte végétarien, avec :

- 0 voix « pour »,
- 15 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

## FINANCES : Révision des loyers communaux

Suite aux départs dans les logements communaux n°22 et n°26 au lotissement Pré de la Cure, il est utile d'harmoniser le montant desdits loyers communaux, après des travaux conséquents (changement radiateurs et des menuiseries extérieures, isolation des combles).

Le bureau municipal propose donc les modalités financières suivantes :

Adresse logement	Ancien montant loyer	Nouveau montant loyer	Evolution montant en %	Date d'effet révision
22 Lot Pré de la Cure	409,83	420,00	+ 2,48	01/06/2023
24 Lot Pré de la Cure	392,42	420,00	+ 7,28	01/07/2023
26 Lot Pré de la Cure	425,45	420,00	- 1,28	01/06/2023
28 Lot Pré de la Cure	412,14	420,00	+ 1,91	01/07/2023

Après échanges et discussions, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur les modalités financières, détaillées ci-avant, concernant les loyers communaux précités, avec :

- 15 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

**MATERIEL : Baie informatique – service de la mairie, vidéoprojecteur et écran Maison des Associations**

Pour sécuriser la mairie, l'entreprise qui nous conseille sur la sécurité numérique, la société SOLURIS, nous a demandés d'installer une baie informatique pour gagner en clarté d'installation et pour gagner en sécurisation liée l'utilisation d'Internet. Le budget alloué est de 5 000 euros.

Trois entreprises ont été sollicitées, dont le résultat de la consultation est le suivant :

Entreprise	Proposition financière en TTC	Proposition technique
MICROGAT	Absence de réponse	
MARCIREAU	3 601,20	Absence raccordement électrique final. Le boîtier de la baie devait être installé en régie, par les agents municipaux
SISTEO	5 878,78	Prise en charge complète de l'installation (clé en main). L'entreprise est déjà notre partenaire sur la téléphonie et l'offre internet.

Après échanges et discussions, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur la solution la mieux-disante, dans l'aspect technique, formulée par l'entreprise SISTEO, pour un montant de 5 878,78 euros TTC, avec :

- 15 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

Pour commencer l'équipement de la maison des associations, le bureau propose l'achat de matériel de vidéo-projection : un écran mural manuel, un vidéoprojecteur (avec une intensité lumineuse > 4000 lumens) et un meuble de rangement du matériel.

Deux entreprises ont été sollicitées, dont voici le résultat de la consultation :

Entreprise	Proposition technique	Proposition financière
MANUTAN COLLECTIVITES	Vidéoprojecteur EPSON	784,73
	Meuble multimédia	440,86
	Ecran 180 x 240 cm	235,00
	TOTAL en H.T.	1 460,29
MARCIREAU	Vidéoprojecteur EPSON	1 349,00
	Meuble multimédia	Non proposé
	Ecran	220,00
	TOTAL H.T.	1 569,00

Après échanges et discussions, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur la solution la mieux-disante, formulée par l'entreprise MANUTAN COLLECTIVITES, pour la somme de 1 460,29 euros H.T. ou 1 752,34 euros TTC, avec :

- 15 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

### RESSOURCES HUMAINES : Tableau des effectifs

Avec la transformation du contrat d'apprentissage d'un agent en contrat à durée déterminée, il est nécessaire de réviser le tableau des effectifs des agents communaux, de la manière suivante :

FILIERE	CADRE D'EMPLOI	GRADE	TEMPS DE TRAVAIL	NOMBRE DE POSTES OUVERTS
Administrative	Adjoint administratif	Agent administratif territorial	TC	1
Culturelle	Animateur	Animateur principal 1 <sup>ère</sup> classe	TC	1

Après échanges et discussions, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur la révision du tableau des effectifs, comme indiqué ci-dessus et à effet du 15 mai 2023, avec :

- 15 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

### RESSOURCES HUMAINES : Remboursement frais de formation agents communaux

De la même manière que la décision de l'assemblée délibérante prise pour les bénévoles de la bibliothèque, lors de la séance du 4 mai dernier, sous le numéro 2023-05-09, il est nécessaire d'harmoniser le remboursement des frais de formations pour tout agent communal, de la façon suivante :

**Frais kilométriques :**

Selon le barème national

**Formation effectuée en Province :**

70 euros/la nuitée

15 euros maximum / repas pris (midi et soir)

**Formation effectuée à Paris :**

100 euros/la nuitée

25 euros maximum / repas midi pris

30 euros maximum / repas soir pris

Après échanges et discussions, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur le remboursement des frais de formation pour les agents communaux, tel que décrit ci-dessus, avec :

- 15 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

### Informations et questions diverses

- Monsieur le Maire évoque l'obligation, d'ici la fin d'année, de dessiner une carte communale d'installation des éoliennes et des panneaux photovoltaïques. Les maires vont avoir la tâche d'organiser des débats publics, autour de ce sujet. La Municipalité devra ensuite délibérer en séance du conseil municipal, avant le 12 novembre 2023.

- La subvention DETR, pour la construction de la halle des sports, ne nous a pas été accordée. Monsieur le Maire évoque son étonnement sur l'absence de soutien de financement de la part de l'Etat. Ainsi, Monsieur le Maire pose à nouveau la question à l'Assemblée de la continuité possible du projet. Les attributions pour la DETR sont clôturées pour l'année 2023. Par conséquent, le projet de construction est au mieux repoussé. Les élus souhaitent que le projet se poursuive et attendent des informations complémentaires récoltées par Monsieur le Maire auprès de la Sous-Préfète.

- Monsieur le Maire évoque les chemins de Saint-Jacques ou chemins de Plantagenêts et leur absence d'identification sur les sites touristiques et pour les communes concernées. Les élus vont effectuer un état des lieux, en effectuant une randonnée, sur les 12 kilomètres de chemins. Des pistes de réflexion sont en cours, avec l'affichage de cartes, totems et installation de mobilier urbain (tables et bancs).

- Martin MOREAU évoque l'aménagement de pistes cyclables, avec des devis réceptionnés pour le balisage. Un appel à projet va sortir rapidement. Une réflexion est en cours, également avec des communes avoisinantes concernées.

- Les dates à retenir :

- 5 juin : réunion sur la thématique des Zones d'Artificialisation Nette (ZAN)
- 8 juin : cinéma (Sage homme avec Karine VIARD ET Melvin BOOMER)
- 21 juin : fête de la musique (20 groupes)
- 26 juin : réunion fête des associations
- 1er juillet : sortie chauve-souris
- 6 juillet : conseil municipal
- 14 juillet : fête nationale

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h50.

La Secrétaire de séance,  
Marie-France TALINEAU

Le Maire,  
Johann BARANGER

